

Liberté Égalité Fraternité



CHANGEMENT DE MOT DE PASSE ET COORDONNÉES DES UTILISATEURS EXTERNES

Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP)

Portail Interministériel d'accès aux applications du domaine de la Gestion Publique (Portail AdER)



CHANGEMENT DE MOT DE PASSE ET COORDONNÉES DES UTILISATEURS EXTERNES

Sommaire

1. Mot de passe oublié ou perdu

- a. Réinitialisation mot de passe
- b. Saisie d'un numéro de téléphone

2. Changement du mot de passe et des données personnelles (adresse de messagerie, numéro de mobile)

- Cette procédure permet, en cas de perte ou d'oubli du mot de passe, d'en renseigner un nouveau sans avoir à contacter le comptable ou le service d'assistance.
- L'utilisateur doit avoir au préalable renseigné un numéro de téléphone mobile pour l'envoi du code de sécurité par SMS (page 10 et suivantes du présent guide).
- Le nouveau mot de passe doit comporter :
 - entre 8 et 20 caractères
 - au moins 2 lettres (majuscules ou minuscules)
 - au moins 2 chiffres

PUBLIQUE

Égalité Eraternit

- au moins 1 caractère spécial ou un caractère accentué



1.a. Réinitialisation du mot de passe





1.a. Réinitialisation du mot de passe



Direction de projet des services aux usagers



1.a. Réinitialisation du mot de passe





1.a. Réinitialisation du mot de passe





1.a. Réinitialisation du mot de passe

Aide pour le choix du mot de passe



- Changez-le régulièrement.
- Verrouillez votre machine lorsque vous quittez votre bureau (touche : ctrl + alt + suppr par exemple sur Windows).

Validation du choix du mot de passe

1.b. Saisie d'un numéro de téléphone mobile

APRES AUTHENTIFICATION :

Dans le cas où aucun numéro de mobile n'est renseigné dans les informations personnelles, une page s'affiche en invitant l'utilisateur à renseigner son numéro de mobile.

Le numéro de mobile est indispensable pour la réinitialisation du mot de passe en cas de de perte ou d'oubli, mais la saisie sur cet écran est <u>facultative</u>. Il peut « poursuivre » et accéder ainsi au PIGP ou au Portail AdER.

<u>Attention</u> : ce message s'affiche à chaque connexion de l'utilisateur tant qu'il n'a pas renseigné son numéro de mobile sauf s'il a coché la case : « Ne plus afficher ce rappel ». Ce rappel est alors désactivé pour une durée de 6 mois.

1.b. Saisie d'un numéro de téléphone

1.b. Saisie d'un numéro de téléphone

Portail de la Gestion Publique		
Vos modifications ont bien été prises en compte. Un courriel de confirmation vous a été envoyé.		Cliquer sur « OK »
ОК		
Bonjour,		
Une modification de vos informations personnelles a été effectuée ce jour (identifiant -xt).		
Si vous n'êtes pas à l'origine de cette demande, veuillez vous rapprocher dans les plus brefs délais de l'assistance DGFiP habituelle Vous trouverez les coordonnées sur le Portail de la Gestion Publique en cliquant sur le lien « Consulter les coordonnées du service d'assistance ».	·.	Réception de l'e-mail suivant
Bien cordialement,		
La Direction générale des finances publiques.		

Cette procédure permet à l'utilisateur connecté au portail de modifier son mot de passe et de renseigner ou modifier ses informations personnelles : numéro de téléphone mobile et adresse de messagerie.

La Direction générale des finances publiques.